

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2016 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	45
Nombre de conseillers présents	27
Nombre de votants	31
Date de la convocation	16 mars 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le vingt-cinq du mois de mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire.**

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire), Brigitte ALIX, Germain ALIX, Antoine AMBROIS, Annie BACON, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Johanna BRUNET, Fabrice CORNICARD, Nicolas DA GRAÇA, Marc DANNEVILLE, Eric DELAUNEY, Isabelle GABRIEL, Patrick GAUTIER, Alfred GIMENEZ, Cécile JEANNE, Jean-Noël LARONCHE, Régis LERICHEUX, Olivier LUIS, Jean-Louis MATELOT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAI, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Maurice POUTAS, Daniel SAUVEY

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Claude AUGÉARD (pouvoir à Richard LETERRIER), Marc COCHETEUX (pouvoir à Bernard POTTIER), Jean-Pierre ROMANET (pouvoir à Patrick GAUTIER), Arlette VALOGNES (pouvoir à Isabelle GABRIEL)

ABSENTS EXCUSES : Francis DISS, Laurent FOUQUET, Annie LECONTE, Bertrand LECONTE, Carine LEE, Françoise NICOLAI, Lydie POUHIER

ABSENTS : Emmanuel DUBOST, Pierre JOUNOT, Dominique LEGOUPIL, Laurent POUHIER, Morgane ROGER, Jean ROUX, Vincent SAUVEY

Secrétaire de séance : Marc DANNEVILLE

Le compte-rendu de la réunion du 26 février 2016 est approuvé par les membres du Conseil Municipal.

M. le Maire informe le conseil municipal d'un ajout à l'ordre du jour :

- Homonymie des « Village de l'église » de Cosqueville, Réthoville et Néville sur Mer

1/ Comptes administratifs 2015 et Comptes de gestion 2015 des communes historiques - Approbation

M. le Maire remercie M. François-Xavier LOUVEAU de sa présence et du travail fourni pour l'élaboration des comptes administratifs des communes historiques de Cosqueville, Gouberville, Néville et Réthoville.

M. Jean-Louis MATELOT présente ensuite les comptes administratifs des 4 communes historiques.

Avant de procéder au vote des comptes administratifs 2015, M. le Maire sort de la pièce, le doyen de l'assemblée, ayant pour mission de faire procéder l'approbation des comptes administratifs par l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2015 des communes historiques et les comptes de gestion.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de parapher la page de signature des comptes administratifs 2015 des communes historiques.

2/ Comptes administratifs 2015 des CCAS des communes historiques - Approbation

M. le Maire indique que les comptes administratifs valide la gestion et les réalisations de 2015.

A la demande du maire, M. Louveau, Trésorier de Saint-Pierre-Eglise, rappelle que les CCAS des communes historiques ayant été dissous par la commune nouvelle, c'est le conseil municipal de la commune nouvelle de Vicq sur Mer qui approuve les comptes administratifs 2015 des communes de Cosqueville, Gouberville, Néville sur Mer et Réthoville. Il présente les comptes administratifs 2015 des CCAS des communes historiques joints en annexe.

Avant de procéder au vote du compte administratif 2015 des CCAS des communes historiques, M. le Maire sort de la pièce, le doyen de l'assemblée, ayant pour mission de faire procéder l'approbation du compte administratif des CCAS par l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2015 des CCAS des communes historiques.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de parapher la page de signature des comptes administratifs 2015 des CCAS des communes historiques.

3/ Fermeture de l'école Jules Ferry de la commune déléguée de Cosqueville

M. le Maire rappelle que, suite à la suppression du 2^{ème} poste d'enseignant à l'école de la commune déléguée de Cosqueville, la décision de fermeture de l'école revient au conseil municipal.

Après avoir rappelé que l'accueil des maternelles ne serait pas possible à la rentrée prochaine, que le courrier diffusé à l'ensemble de la commune est resté sans réponse et qu'après avis pris auprès des parents, seuls 7 enfants seraient présents à la rentrée 2016-2017, le conseil municipal, à 27 voix pour et 2 abstentions décide la fermeture de l'école Jules Ferry de la commune déléguée de Cosqueville.

Mme Nadine POUHIER demande ce que va devenir le personnel travaillant à l'école.

M. le Maire informe alors le conseil municipal que sur les 3 personnels affectés à l'école, un agent est en disponibilité remplacé par un CDD qui ne sera donc pas renouvelé. En ce qui concerne l'agent d'entretien et l'agent de restauration, un agent verra son temps de travail diminué et le second sera malheureusement licencié.

4/ Transfert de la compétence éclairage public (travaux, exploitation et maintenance) au SDEM50

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'harmoniser tous les contrats des communes historiques.

Il est donc nécessaire de délibérer sur le transfert de la compétence éclairage public (travaux, exploitation et maintenance) au SDEM50 pour la commune nouvelle de Vicq sur Mer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour la formule A sans relampage proposé par le SDEM50.

5/ Homonymie « village de l'église »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'homonymie des « Village de l'église » sur les communes déléguées de Cosqueville/Vrasville/

Angoville en Saire, Gouberville et Néville sur Mer,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la dénomination des « village de l'église » des communes déléguées de Cosqueville/Vrasville/ Angoville en Saire, Gouberville et Néville,

Le Maire propose la dénomination suivante :

- Village de Cosqueville pour le village de l'église de Cosqueville/Vrasville/Angoville en Saire
- Village de Néville pour le village de l'église de Néville
- Village de Réthoville pour le village de l'église de Réthoville,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 28 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide la nouvelle dénomination des « village de l'église » proposée par M. le Maire.

6/ Achat tracteur

M. le Maire demande à M. Daniel SAUVEY, qui a dirigé le groupe de travail pour l'achat du tracteur d'informer le conseil municipal du résultat.

M. Sauvey annonce au conseil municipal qu'après avoir eu 2 devis, le choix s'est porté sur un tracteur neuf et non sur un tracteur d'occasion.

Cet achat ne fait pas l'objet d'une délibération car cette décision d'acquisition rentre dans le cadre de la délégation donnée au maire par le conseil municipal.

17/ Dates à retenir

- **Commission Travaux**

La prochaine commission Travaux est fixée au jeudi 7 avril 2016 à 20h30

- **Commission Patrimoine**

La prochaine commission Patrimoine est fixée au mercredi 20 avril 2016 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus par les membres du conseil municipal.



